REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 14 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 06/04/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21
Absents : 06
dont représentés : 04

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean-François ; PIREDDA Albert

Etaient absents : MARTINETTI Jean-Philippe ; OTTOMANI Sébastien ; GUIDICELLI Sébastien ; CHIODI Sandrine ; VILLARD-ANGELI Dominique ; CARIA Sandra.

Etaient représentés : CHIODI Sandrine était représentée par MONDOLONI Ange-Marie ; MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre ; VILLARD ANGELI Dominique était représentée par PAOLI Christian ; CARIA Sandra était représentée par CASAMATTA ANDREANI Bernadette.

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL140417-15

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL CADRE B

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la réorganisation des services, la décision sera soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la nécessité de coordonner, gérer, améliorer la gestion des services techniques, il convient de renforcer les effectifs du service technique

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal décide à l'unanimité

1 – de procéder à la création d'un emploi de **directeur des services techniques** à temps complet à compter du **1er juillet 2017**.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique au grade de technicien territorial selon la grille indiciaire

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,